

## QUAND UN AFT PEUT-IL ÊTRE ENVISAGÉ ?

Quand les troubles de l'enfant empêchent la poursuite de son épanouissement et nécessitent un éloignement momentané et un accompagnement familial.

**L'AFT est systématiquement pensé en concertation avec l'enfant et sa famille et adapté à chaque situation.**

## MODALITÉS D'ADMISSION :

Les parents et l'enfant rencontrent le **pédopsychiatre** du dispositif AFT pour une présentation détaillée des particularités de ce soin. L'intérêt et la faisabilité d'un tel projet sont également rediscutés.

Si les parents concrétisent leur demande, **un contrat de soin** est signé et **un planning hebdomadaire** des nuitées est défini. L'AFT est proposé durant la semaine, y compris pendant les périodes de vacances scolaires, à raison de 3 à 5 nuits/semaine.

Les parents s'engagent à **ne pas avoir de contacts avec la famille thérapeutique** afin que l'éloignement momentané favorise des retrouvailles positives et constructives.

Parfois, l'enfant doit changer de lieu de scolarisation pour que le projet puisse se mettre en place.

**Des visites au domicile des parents sont réalisées chaque semaine** par les soignants référents de l'équipe AFT.



**PÔLE VENDÉE OCÉAN**  
PSYCHIATRIE INFANTO-JUVÉNILE

### INFOS PRATIQUES

#### Accueil Familial Thérapeutique

Pôle Vendée Océan- Psychiatrie  
Infanto-Juvenile

EPSM de Vendée  
Centre hospitalier G. Mazurelle  
85026 La Roche-sur-Yon Cedex

Tél. secrétariat AFT :  
**06 33 28 95 54**

Tél équipe AFT :  
**06 33 29 67 26**

Mail :  
**Soignants.AFT@ch-mazurelle.fr**



Accueil Familial Thérapeutique

*enfants et adolescents*

*Un dispositif soignant pour faire évoluer  
la dynamique relationnelle  
entre l'enfant et sa famille*

## QU'EST CE QUE L'AFT ?

### Accueil Familial Thérapeutique

L'AFT est un **dispositif départemental** de soins psychiques considéré comme une **modalité d'hospitalisation en pédopsychiatrie**.

Il s'intègre et s'articule à un projet de soin plus global, élaboré pour l'enfant et sa famille.

**L'enfant poursuivra ses prises en charge** déjà engagées sur sa structure de soin de référence (CMP, CATTP, Hôpital de jour...).

Le pédopsychiatre de la structure de soin de référence qui propose un AFT reste le référent de l'enfant pendant toute la durée de ce soin spécifique.

L'AFT est **toujours transitoire** : réactualisé sans cesse, il peut être renouvelé en fonction du projet de soin pensé pour l'enfant.

Sa **durée est fixée en fonction de la problématique de l'enfant et sa famille**.

L'AFT dure 1 an et est renouvelable 2 fois. L'AFT ne pourra pas excéder 3 ans.

## POURQUOI PROPOSER UN AFT ?

Pour **envisager une approche thérapeutique complémentaire** qui permettra de reconsidérer la problématique de l'enfant dans son ensemble.

Pour restaurer, à terme, les liens entre l'enfant et sa famille en s'appuyant et en soutenant les compétences parentales existantes pour de meilleures interactions futures.

En offrant momentanément un contexte de vie quotidienne différent, l'AFT donne la possibilité à l'enfant, d'expérimenter d'autres types de comportements qu'il pourra transférer ensuite au sein de sa famille.

## PAR QUI UN AFT PEUT-IL ÊTRE PROPOSÉ ?

L'AFT peut être proposé **par les équipes soignantes de pédopsychiatrie** du département déjà concernées par les soins de l'enfant.

**Seuls les parents** pourront valider cette proposition de soin, condition indispensable à sa mise en place. Une attention toute particulière est portée sur l'adhésion des parents et de l'enfant à ce type de projet.

## L'AFT DEVIENT POSSIBLE GRÂCE À...

- **Une équipe pluridisciplinaire** : (pédopsychiatre, cadre de santé, secrétaire médicale, psychologues, infirmiers, éducateurs, familles thérapeutiques).
- **Les Familles Thérapeutiques** : les enfants sont accueillis au sein de familles thérapeutiques en Vendée.

Toutes sont agréées par la PMI et **recrutées par l'Hôpital** avec lequel elles sont en lien étroit en cas de situation urgente.

Elles sont sensibilisées et formées aux troubles psychologiques de l'enfance et **rencontrent les soignants de l'équipe AFT de manière hebdomadaire**.

Elles collaborent ainsi pleinement au travail de réflexion concernant l'évolution de l'enfant et participent de façon régulière, à un travail d'analyse de leur pratique professionnelle.

Les familles thérapeutiques ne peuvent **en aucun cas avoir des liens avec la famille de l'enfant** qu'elles accueillent dans le but de conserver une neutralité nécessaire et indispensable à leur travail auprès de l'enfant accueilli.